

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2025
Exécutoire le : 05 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025
Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES Budget Principal AE/CP 011 – Schéma directeur des eaux pluviales – Clôture

Monsieur le président rappelle que Grand Lac est en charge de la compétence Eaux pluviales, et qu'une étude relative au schéma directeur des eaux pluviales a été lancée. Cette étude est suivie par AE/CP en raison de son montant et de sa réalisation pluriannuelle.

Le schéma directeur étant terminé Monsieur le Président propose de clôturer l'AE/CP.

Le montant de l'Autorisation d'Engagement définitive s'élève à 512 136, 20 € pour une prévision initiale 630 000 €

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 février 2017 portant ouverture de l'AP/CP,

Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1,

Vu la délibération du 13 décembre 2018 portant révision n°2 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°3 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 14 décembre 2020 portant révision n°4 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°5 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°6 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°7 au motif des modifications de calendrier,

Vu la délibération du 16 février 2024 portant révision n°8 au motif des modifications de calendrier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la clôture de l'autorisation d'engagement.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 48
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

APCP011- Schéma directeur des eaux pluviales - clôture Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	AECP011 - Schéma directeur des eaux pluviales	
Budget :	PRINCIPAL	
Imputation analytique :	163 - Eaux pluviales (fonctionnement)	
Montant initial de l'opération :	TTC	
Dernier montant voté	630 000,00 euros →	
Montant actualisé	512 136,20 euros ↘	
DEPENSES		
	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017	59 457,60	59 457,60
Dépenses réalisées 2018	82 920,00	82 920,00
Dépenses réalisées 2019	155 307,32	155 307,32
Dépenses réalisées 2020	57 780,00	57 780,00
Dépenses réalisées 2021	125 234,28	125 234,28
Dépenses réalisées 2022	0,00	0,00
Dépenses réalisées 2023	22 260,00	22 260,00
Dépenses réalisées 2024	40 000,00	9 177,00
Dépenses programmées 2025	87 040,80	0,00
TOTAL	630 000,00	512 136,20
FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		0,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		0,00
Autofinancement		512 136,20
TOTAL		512 136,20

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 22 : Budget Principal - AE/CP 011 - Schéma directeur des eaux pluviales - Clôture

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5306 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5306-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions